MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général - Service des ressources humaines Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales Département du recrutement, de la mobilité et de la formation Bureau des concours et de la préparation aux examens 182 rue Saint Honoré - 75 033 PARIS CEDEX 01



Paris, le - 9 JUIN 2016

CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE MAÎTRES-ASSISANTS DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

Groupe de disciplines « Arts et techniques de la représentation » Discipline « Représentations de l'architecture »

Session 2015

Le jury, réuni le 9 juin 2016 au ministère de la culture et de la communication, sous la présidence de Monsieur Alain DERVIEUX, a arrêté comme suit, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés admis à ce concours, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement :

1 Monsieur ALTUNA Joseph

Le président du jury

Alain DERVIEUX

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux ou contentieux, devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.